

Ils tentaient d'importer des végétaux dangereux

FAITS DIVERS. Trois personnes ont été arrêtées pour avoir introduit en fraude des végétaux des Philippines. Au risque d'exposer la filière agricole à de graves dangers.

Leur contrebande risque de leur coûter très cher. Jusqu'à 180 000 francs d'amende par produit. Avec près de 600 graines, plants, greffons et autres fruits frais importés frauduleusement, la facture risque d'être salée. Le 16 février, les agents du Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire (Sivap) ont intercepté, à l'aéroport de La Tontouta, trois professionnels de l'agriculture, en provenance des Philippines via Brisbane, dans l'illégalité la plus totale. En l'occurrence, l'importation en fraude de végétaux interdits et dangereux.



UN AGRICULTEUR ET UN EMPLOYÉ DE L'IAC

Dans leurs bagages ou dans les poches des vêtements qu'ils portaient, ces trois hommes dissimulaient graines, plants, greffons et autres fruits frais. Près de 600 végétaux ont été retrouvés. « *Aucun d'eux n'avait déclaré ces produits dont certains étaient strictement interdits à l'importation* », explique Valérie Campos, chef du Sivap. D'après nos informations, un à deux colis postaux, contenant des végétaux non déclarés et interdits à l'importation, seraient saisis quotidiennement par le Sivap depuis une dizaine de jours. Les destinataires de ces paquets ? Les trois contre-

Le président du gouvernement a félicité le Sivap, « *garant du développement économique des filières agricoles, indispensables pour améliorer notre autosuffisance alimentaire* ».

venants... L'un d'entre eux serait un agriculteur tandis qu'un deuxième serait un salarié de l'institut agronomique néocalédonien (IAC). « *C'est inacceptable. Si cela se confirme, cette personne a agi au cours de ses congés, et donc hors de ses activités chez nous* », a réagi Laurent L'Huillier, directeur général de l'organisme de recherche.

« UNE GUERRE PHYTOSANITAIRE »

La nouvelle a en effet choqué plus d'un professionnel. Car les mis en cause avaient par-

faitement conscience des risques qu'ils faisaient peser à la filière agricole du Caillou. « *L'archipel des Philippines abrite de très graves maladies et de nombreux ravageurs des espèces fruitières tropicales. Leur introduction entraînerait la destruction des vergers et des productions fruitières locales et par conséquent constituerait un désastre économique* », rappelle le gouvernement.

« *C'est irresponsable de leur part* », s'est émue Valérie Campos qui rappelle que l'apparition de la mouche des fruits - non présente ici - serait syno-

nyme de « *guerre phytosanitaire* » engendrant « *une perte de 600 millions de francs par an sur la production agricole* ». En tout cas, cette importation frauduleuse devrait coûter cher aux contrevenants. Les procès-verbaux des agents du Sivap devraient être transmis au parquet prochainement. Une enquête pourra alors s'ouvrir sur ce potentiel réseau de contrebande d'espèces végétales.

Jean-Alexis
Gallien-Lamarche
jeanalexis.gallien@inc.nc